

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC LHM-PLUS

UFI: 9HR7-VVN9-U00H-9QN0

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH  
Rue: Langgewann 101  
Lieu: D-67547 Worms  
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999  
e-mail: info@rowe-oil.com  
Internet: www.rowe-oil.com  
Service responsable: sdb@rowe-oil.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 2 de 10

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208

Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, 1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° CE			N° Index	N° REACH	Quantité
		Classification SGH					
64742-53-6	distillats (pétrole), hydrotraités, légers, naphténiques						30 - < 60 %
	265-156-6				649-466-00-2	01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304						
64742-55-8	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités						15 - < 30 %
	265-158-7					01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304						
64742-46-7	distillats (pétrole), hydrotraités, moyens						15 - < 30 %
	265-148-2				649-221-00-X	01-2119489867-12	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H332 H315 H304 H411						
	Acide 2-propénoïque, 2-méthyl, dodécyl ester, polymère avec le 2-méthyl-2-propénoate d'écicosyle, le 2-méthyl-2-propénoate d'hexadécyle, le 2-méthyl-2-propénoate de méthyle, le 2-méthyl-2-propénoate d'octadécyle, 2-méthyl-2-propénoate de pentadécyle, 2-méthyl-2-propénoate de tétradécyle et						5 - < 15 %
	Eye Irrit. 2; H319						
72623-86-0	huiles de graissage (pétrole), C15-30, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole ; huile de base - non spécifiée						2,5 - < 5 %
	276-737-9					01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304						
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol						0,3 - < 1 %
	204-884-0					01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410						
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique						0,1 - < 0,3 %
	434-070-2					01-2119658068-31	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H317 H412						
94270-86-7	1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle						0,1 - < 0,3 %
	939-700-4					01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411						
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione						0,1 - < 0,3 %
	947-263-6					01-2120761103-66	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H361 H315 H413						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 3 de 10

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC LHM-PLUS

Date de révision: 15.09.2021

Page 4 de 10

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 5 de 10

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	couleur d'ambre	
Odeur:	caractéristique	

pH-Valeur:	non applicable	Testé selon la méthode DIN 51369
------------	----------------	-------------------------------------

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'écoulement:	~ -51 °C	
:		DIN ISO 3016
Point d'éclair:	~ 126 °C	ISO 2592

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Le produit n'est pas: comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,1 hPa	calculé.
Densité (à 15 °C):	~ 0,87 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	pratiquement insoluble	

**Solubilité dans d'autres solvants**

Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	~ 21 mm <sup>2</sup> /s	DIN 51562
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible	
Teneur en solvant:	aucune/aucun Solvants	

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
aucune/aucun	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 6 de 10

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-46-7	distillats (pétrole), hydrotraités, moyens				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 1.72 mg/l	Rat masculin.		
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Lapin		
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
94270-86-7	1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène poly-, triéthylène tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 7 de 10

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 38 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 53 mg/l	48 h	Daphnia magna		
94270-86-7	1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1-10 mg/l	48 h			
	Toxicité bactérielle aiguë	(50-100 mg/l)				
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène poly-, triéthylène tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 496 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(1000 mg/l)	3 h			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
94270-86-7	1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle	>6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 8 de 10

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 9 de 10

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC LHM-PLUS**

Date de révision: 15.09.2021

Page 10 de 10

LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
 EUH208 Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, 1-H benzotriazole-1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -méthyle. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*